

Strasbourg, le 24 mai 2007

CDL-UD(2007)002  
fr. seul.



Republic of Croatia  
Ministry of Foreign Affairs  
& European Integration



UNIVERSITY of ZAGREB



Ustavni sud Republike Hrvatske  
Constitutional Court of the Republic of Croatia



UNIVERSITY  
of  
GLASGOW



Arts & Humanities  
Research Council

**COMMISSION EUROPEENE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

Sous le patronage du

**PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CROATIE**

en coopération avec

**LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE L'INTEGRATION EUROPEENNE**

**LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE CROATIE**

**L'UNIVERSITE DE ZAGREB  
FACULTE DE SCIENCES POLITIQUES  
FACULTE DE DROIT**

**L'UNIVERSITE DE GLASGOW  
DEPARTEMENT D'ETUDES D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE**

Séminaire UniDem

“LA PARTICIPATION DES MINORITES A LA VIE PUBLIQUE”

Zagreb (Croatie), 18-19 mai 2007

**CARNET DE BORD**

La Commission de Venise a organisé les 18 et 19 mai 2007 à Zagreb un séminaire sur “la participation des minorités à la vie publique”, en coopération avec le Ministère croate des affaires étrangères et de l’intégration européenne, la Cour constitutionnelle de Croatie, l’Université de Zagreb et l’Université de Glasgow.

Le séminaire, qui réunissait des participants provenant du milieu académique, d’organisations internationales, du monde politique, ainsi que des fonctionnaires et des représentants de la société civile, s’articulait autour de trois sessions thématiques. La première visait à examiner les influences que peuvent exercer les différents modèles constitutionnels, en particulier les Etats unitaires et les Etats fédéraux ou régionalistes, sur les possibilités dont disposent les minorités pour faire entendre leur voix dans les mécanismes internes de prise de décision. La seconde session entendait faire le point sur le développement important, tant au plan quantitatif que qualitatif, des normes internationales garantissant la participation des minorités et mesurer leur impact au niveau des politiques internes développées par les Etats. Enfin, la troisième session cherchait à examiner les origines historiques et l’importance actuelle d’un ancien modèle de participation des minorités, à savoir l’autonomie culturelle non territoriale. Durant les trois sessions, la situation prévalant en République de Croatie a été fréquemment commentée par différents intervenants.

Les nombreux rapports présentés durant le séminaire ont fourni des éléments de réflexion très utiles pour faire avancer la discussion sur les trois thèmes abordés. Les débats ont notamment permis de constater que même les modèles constitutionnels les plus hermétiques à la notion de minorités et à leur reconnaissance institutionnelle pouvaient permettre des évolutions positives, au niveau de la loi et des politiques, qui prennent en compte la diversité croissante de la société et le besoin correspondant de garantir aux groupes les plus vulnérables une véritable égalité en fait ainsi qu’une protection efficace contre la discrimination. Les débats ont aussi mis en lumière le besoin, pour les Etats fédéraux ou à vocation régionaliste, de répondre de façon dynamique et évolutive aux aspirations multiples de groupes minoritaires dont la situation est insuffisamment prise en compte par les arrangements territoriaux existants.

L’évolution des standards internationaux pertinents constitue quant à elle une source précieuse d’orientations des politiques nationales malgré la difficulté d’identifier des obligations concrètes pour les Etats, difficulté largement due à la diversité des situations et à l’impossibilité d’imposer des modèles uniques.

Enfin, il est apparu que l’autonomie culturelle était loin d’avoir épuisé toutes ses potentialités et que, à condition de régler les nombreux défis qu’elle pose pour garantir la représentativité de ses organes électifs et éviter les chevauchements de compétences avec les autorités étatiques, elle pouvait être de nature à renforcer significativement la participation des minorités.

Les rapports présentés durant le séminaire seront publiés dans la collection *Science et Technique de la Démocratie*. Ils seront mis en ligne prochainement sur le site de la Commission de Venise ([www.venice.coe.int](http://www.venice.coe.int)) sous la rubrique “Documents/Séminaires/UniDem”.

## PROGRAMME

**Vendredi 18 mai 2007**

- 09h00-09h30 Enregistrement des participants
- 09h30-10h00 Allocutions de bienvenue:
- M. **Vladimir LONCAREVIC**, Assistant auprès du Conseiller du Président de Croatie pour les questions politiques
  - Mme **Mirjana BOHANEK-VIDOVIC**, Ministre déléguée aux minorités croates, à l'émigration et à l'immigration, Ministère des Affaires étrangères de la République de Croatie
  - M. **Gianni BUQUICCHIO**, Directeur, Secrétaire de la Commission de Venise, Conseil de l'Europe
  - M. **Josip KREGAR**, Doyen de la Faculté de Droit, Université de Zagreb
  - M. **David J. SMITH**, Maître de conférence, Département d'études d'Europe centrale et orientale, Université de Glasgow

### Première session

9h30-13h00

#### **Assurer aux minorités plus d'influence dans la vie publique: possibilités et limites découlant des modèles constitutionnels existant au niveau national**

- Modérateur : M. **Sergio BARTOLE**, membre suppléant de la Commission de Venise, Italie
- 10h00 - 10h20 *L'absence d'une reconnaissance constitutionnelle des minorités dans le contexte d'Etats unitaires: un obstacle insurmontable ?*  
Rapport de M. **Stéphane PIERRE-CAPS**, Professeur de Droit public, Directeur de l'Institut de Recherches sur l'Evolution de la Nation et de l'Etat, Université Nancy II
- 10h20 – 10h40 *Gérer la diversité au moyen de solutions territoriales dont le rôle évolue : analyse comparative de différents modèles constitutionnels et de leur impact sur la participation des minorités*  
Rapport de M. **Francesco PALERMO**, Professeur associé, Droit Public Comparé, Université de Vérone / Directeur de l'Institut du Fédéralisme, Académie Européenne de Bolzano / Membre du Comité consultatif de la FCNM
- 10h40 – 11h00 *L'exemple de la Croatie: progrès enregistrés pour améliorer la participation des minorités nationales aux processus décisionnels et défis à venir à la lumière de la loi constitutionnelle de 2002 sur les droits des minorités nationales*  
Rapport de M. **Milorad PUPOVAC**, Représentant de la minorité serbe au Parlement croate, Président du Comité de coopération interparlementaire
- 11h00-11h15 Pause café
- 11h15-11h30 Commentaires sur les rapports par Mme **Constance GREWE**, co-intervenante, Professeur de Droit Public, Université Robert Schuman, Strasbourg / Juge à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine

- 11h30-12h30 Discussion générale  
*Tout modèle constitutionnel peut-il être adapté de façon à promouvoir la participation des minorités à la vie publique ?*
- 12h30-13h15 Visite de la Cour constitutionnelle de Croatie
- 13h15 Déjeuner



**Deuxième session**  
15h00-18h00

**Le développement d'un corpus de normes internationales pour garantir la participation des minorités et son influence au niveau national**

- Modérateur : M. **Bogdan AURESCU**, membre suppléant de la Commission de Venise, Roumanie
- 15h00-15h20 *Quelles obligations étatiques peut-on déduire des standards internationaux et européens applicables en matière d'auto-gouvernance des minorités ? – Gros plan sur la participation effective au sens de l'article 15 de la Convention-cadre (FCNM)*  
Rapport de M. **Joseph MARKO**, Professeur, Faculté de Droit, Université de Graz, membre du Comité consultatif de la FCNM
- 15h20-15h40 *Mesures spéciales destinées à promouvoir la représentation des minorités au sein des organes électifs: l'expérience du Haut-Commissaire de l'OSCE sur les minorités nationales (OSCE HCNM)*  
Rapport de Mme **Annelies VERSTICHEL**, Représentante du Haut-Commissaire de l'OSCE sur les Minorités Nationales, La Haye
- 15h40-16h00 *Les mécanismes internationaux de monitoring et les perspectives d'intégration à l'UE peuvent-ils concourir à améliorer la participation des minorités nationales au niveau national ?*  
Rapport de M. **Tin GAZIVODA**, Directeur, Centre des Droits de l'Homme, Zagreb
- 16h00-16h15 Pause café
- 16h15-16h30 Commentaires sur les rapports par Mme **Judit SOLYMOSI**, co-intervenante, Experte, Correspondante média pour les questions de minorités, Budapest
- 16h30-18h00 Discussion générale  
*Les normes internationales pertinentes et l'interprétation qui leur est donnée constituent-elles un encouragement sérieux pour que les Etats adaptent leur cadre institutionnel en vue de favoriser la participation des minorités à la vie publique ?*

18h15

Réception à l'invitation du Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Croatie



**Samedi 19 mai 2007**

**Troisième session**

9h30-12h45

**La réapparition d'un ancien modèle: l'autonomie culturelle**

- Modératrice: Mme **Jasna OMEJEC**, Vice-présidente de la Cour constitutionnelle de Croatie
- 09h30-09h50 *La renaissance de l'autonomie culturelle dans certains pays d'Europe de l'Est : a-t-on tiré les leçons de la période de l'entre-deux guerres ?*  
Rapport de M. **David J. SMITH**, Maître de conférence, Département d'études d'Europe centrale et orientale, Université de Glasgow
- 09h50-10h10 *Les formes contemporaines d'autonomie culturelle en Europe de l'Est: problèmes récurrents et perspectives pour améliorer le fonctionnement des organismes électifs d'autonomie culturelle*  
Rapport de M. **Christopher DECKER**, ancien Allocataire de Recherches au sein du Centre Européen sur les Questions Minoritaires (ECMI) Flensburg, présenté et débattu par M. **Eamonn BUTLER**, Chargé de cours, Département d'études d'Europe centrale et orientale, Université de Glasgow, et Mme **Laura CASHMAN**, Doctorante au Département d'études d'Europe centrale et orientale et boursière du Centre d'études russes et d'Europe centrale et orientale, Université de Glasgow
- 10h10-10h25 Pause café
- 10h25-10h45 *Autonomie personnelle par le biais du système des "Communautés": le cas de la Belgique donne-t-il à penser que des formes d'autonomie non territoriale peuvent faire la différence en termes de participation des minorités ?*  
Rapport de M. **Jean-Claude SCHOLSEM**, Professeur à l'Université de Liège, membre suppléant de la Commission de Venise
- 10h45-11h00 Commentaires sur les rapports par M. **John HIDEN**, co-intervenant, Professeur, Département d'études d'Europe centrale et orientale, Université de Glasgow
- 11h00-12h30 Discussion générale  
*L'autonomie culturelle a-t-elle un avenir pour promouvoir la participation des minorités aux processus décisionnels ?*

